

L'ancien directeur adjoint de la SIDR réclame 630 000 euros aux prud'hommes

Licencié pour en 2013 après 23 ans de service, Hervé Gaertner réclame près de 630 000 euros de dommages et intérêts à la SIDR. L'intéressé, à qui l'on a subitement reproché un « manque de rigueur administrative », se dit victime d'un règlement de compte interne.

« C'est du délire ! », lâche Bernard Fontaine à la sortie de l'audience au conseil des prud'hommes. C'est de bonne guerre. L'actuel directeur général de la SIDR pointe du doigt la demande de dommages et intérêts effectivement impressionnante d'Hervé Paul Gaertner, ancien cadre du bailleur social qui conteste son licenciement survenu le 20 juin 2013. L'avocat parisien de la SIDR, M^e Lauriane Cenedese, n'a pas non plus manqué d'insister sur ce montant. « 629 676 euros, c'est quasiment de l'extorsion de fonds ! C'est 72 fois le salaire de M. Gaertner. C'est aussi 1 300 fois le montant du loyer moyen d'un logement social ! »

« Cette demande est en rapport au préjudice subi », répond M^e Alain Antoine, l'avocat de l'ancien directeur général adjoint. N'oublions pas qu'il s'agit du licenciement d'un cadre de direction ayant une ancienneté de 23 ans. Cette demande est donc conforme à la jurisprudence.

Hier matin, les débats n'ont pas essentiellement tourné autour de



Victime d'un grave problème de santé, l'ancien DGA de la SIDR était hier absent.

cette question. Comment un responsable avec autant d'expérience, après avoir débuté en tant que directeur du service entretien de la SIDR en 1990, n'a-t-il subitement plus fait l'affaire ? C'est la question posée par M^e Antoine.

L'avocat reviendra sur la dizaine de griefs faits à son client licencié pour « perte de confiance de l'employeur » : « Manque de suivi et de rigueur administrative », « désintérêt total », ou encore désaccord sur un projet concernant les anciens locaux de RFO au Barchois. Pour

l'avocat, il n'y a rien de probants et les faits reprochés seraient prescrits.

DÉLIBÉRÉ EN JUIN

Même argument à propos de l'attitude déplacée prêtée à Hervé Gaertner lors d'un conseil d'administration. L'ancien cadre aurait aussi outrepassé ses pouvoirs en attribuant des bureaux vides à son équipe, ironise M^e Antoine qui a son idée sur le véritable motif du licenciement. « Dès avril 2013, l'ancien directeur général, Philippe Jouannen, a

perdu la confiance de son conseil d'administration et été remercié par la SIDR quelques semaines après ce licenciement. Il croyait que mon client était la cause de ses déboires. C'est pour cette raison que la tête de M. Gaertner est tombée ».

Pour démontrer que la décision était injustifiée, l'avocat évoque également une lettre dans laquelle Philippe Jouannen ne tarirait pas d'éloges son adjoint quelques mois avant le licenciement. Élément qui n'a finalement pas été retenu par le conseil des prud'hommes puisque l'avocat n'avait pas le prétendu document. M^e Antoine a néanmoins assuré que la SIDR le détenait, ce qui a provoqué l'ire de la défense. « C'est un effet de manche, une stratégie de dernière minute, on essaie de duper le conseil ! », s'emportera M^e Cenedese.

Selon cette dernière, Hervé Gaertner avait décidé depuis 2012 « d'abandonner toutes ses missions ». « Il considérait que la retraite anticipée à laquelle il aspirait lui était due, a plaidé l'avocate. Du jour au lendemain, il a adopté une position de défiance systématique vis-à-vis de sa direction. Devant le refus réitéré d'accomplir normalement ses tâches, il y a eu cette décision de licenciement ». Le conseil des prud'hommes s'est donné le temps de la réflexion avant de trancher. Sa décision sera connue à la mi-juin.

Harry Amourani

Demande de remise en liberté

LA POSSESSION

Ses complices libres, mais pas lui

Mis en examen avec deux dalons pour des cambriolages commis à la Possession, Cédric Ilahta Itéma avait été le seul à être placé en détention provisoire en novembre dernier. Il était également le seul à ne pas reconnaître les vols commis en mai et en août. Hier, il espérait sa remise en liberté sous contrôle judiciaire face au juge des libertés et de la détention. « Mon client a toujours maintenu ses déclarations, a plaidé M^e Christophe Molière. Les autres prévenus ne le mettent pas en cause et on n'a retrouvé chez lui qu'un coupe-boulons. Son casier est lourd, certes, mais rien ne justifie son incarcération. On invoque le risque de pression mais toutes les parties ont déjà déposé dans ce dossier ! ». Le JLD a néanmoins suivi les réquisitions du parquet en prolongeant la période de détention provisoire de Cédric Ilahta Itéma à quatre mois.

SAINT-PAUL

Le cambrioleur en série se repentit en prison

Wilfried Virama Coutaye avait lui aussi rendez-vous devant le JLD hier. Cet habitant de Plateau-Caillou est mis en cause dans une affaire de vols en série. Lors des perquisitions en novembre dernier, les gendarmes étaient tombés sur une véritable caverne d'Ali Baba. Un butin amassé à la suite d'une multitude de cambriolages et de vols à la roulotte commis dans la région Ouest et notamment à Saint-Gilles. Défendu par M^e Sophie Marigail, le mis en examen n'est pas opposé à son maintien en détention provisoire. Au contraire, il explique que sans son interpellation, il aurait continué sa « carrière » de délinquant. L'homme de 34 ans veut visiblement tourner la page.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1^{er} loyer de 4 700 € suivi de 59 loyers mensuels de 149 € - Montant total dû en cas d'acquisition 15 516 €

OPERATION
FORCE 7



ARGUS +
JUSQU'À
1 500€*

A partir de
149€ (1)
/mois
sur 59 mois
Après un 1^{er} loyer de 4700€



Picanto Sport



- Toit ouvrant électrique
- Vitres teintées
- Feux antibrouillard
- Jantes alu 15" sport
- Lecteur CD MP3
- Prise USB et iPod
- Climatisation automatique,
- Volant et pommeau de vitesse gainé cuir
- ABS et répartiteur électronique de freinage
- Airbags frontaux, latéraux et rideaux
- Radar de recul
- ESP
- Roue de secours temporaire
- Moteur à chaîne...

GAMME **picanto**

(1) Offre de location avec option d'achat, réservée aux particuliers pour la commande d'un véhicule chez Dindar Autos. Sous réserve d'étude et d'acceptation par le bailleur SOREFI, S.C.A. au capital de 12 294 255 €. Siège social : 5, rue André Lardy - 97438 Sainte-Marie - N° 313 886 590 R.C.S. Saint-Denis. Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 842 : www.oriass.fr. Le locataire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (réductible jusqu'à 3 jours) à compter de son acceptation de l'offre. (2) Exemple pour un montant de financement de 13 500 € si vous adhérez à notre assurance facultative Garantie Emprunteur, le coût maximal de la cotisation à ajouter au montant du loyer est de 32,40 €. (3) Voir mentions légales de l'assureur en dernière page.

Votre Picanto Motion LX 1.0L Ess 69 Ch 3p CO₂ : 99g/km 4,2L/100km hors option au prix de 13 500 € (tarif au 01/02/2015) pour 149 € / mois sur 59 mois après le 1^{er} loyer de 4 700 €. Offre de location avec option d'achat sur 60 mois, valable jusqu'au 31/03/2015. Montant du financement : 13 500 €. Montant total dû en cas d'acquisition, sans frais de dossier : 15 516 €. Option d'achat finale : 2025 €. Montants exprimés TTC et hors prestations complémentaires facultatives(1)(2)(3).

*Exemple pour une KIA Picanto Sport 1,2L essence 85ch 3p au tarif de 16 300€. Carte grise, frais de livraison et peinture métallisée inclus. Hors frais de remise en état. Sous réserve de reprise de votre ancien véhicule. Reprise Argus+ 1 500€. Conso : 4,7 L/100km - Emission CO₂ : 109g/km - Offre non cumulable valable jusqu'au 31 mars 2015.

(3) Genworth Assurances, nom commercial des succursales françaises de FACL (RCS Paris 479 311 979) et FICL (RCS Paris 479 428 039) - 40-42 rue La Boétie - 75008 Paris - Financial Assurance Company Limited (FACL) et Financial Insurance Company Limited (FICL) sont des sociétés d'assurance vie et dommages immatriculées au Royaume-Uni sous les numéros 4873014 et 1515187 - Siège Social : Building 11, Chiswick Park, Chiswick High Road, London, W4 5XR, Royaume-Uni - Autorité chargée de l'agrément : Prudential Regulation Authority, Bank of England, Threadneedle Street, Londres, EC2R 8AH, Royaume-Uni. Autorités chargées du contrôle : Financial Conduct Authority, 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres, E14 5HS, Royaume-Uni et Prudential Regulation Authority.

Dindar Autos, partenaire du bailleur, n'est pas décisionnaire quant à l'octroi du crédit. Il travaille à titre non exclusif avec le bailleur.

Dindar Autos - S.A.S au capital de 6 300 000 €. Siège social : 23, avenue Stanislas Gimart 97490 Saint-Denis - N°310 879 382 R.C.S Saint-Denis, immatriculée sous le N° 13005785 sur le registre tenu par l'ORIAS sous la catégorie suivante : Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.

Kolors Automobiles Saint-Pierre // chemin des Olivines - ZAC Canabady
Kolors Automobiles Le Port // 4 chemin des Anglais, ZAC des Mascareignes
Kolors Automobiles Saint-Denis // 23 avenue Stanislas Gimart - ZAC Patates à Durand

www.kia.re - 0262 530 530 - KIA Réunion



Le pouvoir de surprendre